

Deux magistrats belges sont soupçonnés d'avoir commis des infractions dans une enquête sur la Kredietbank

BRUXELLES

de notre correspondant

L'histoire judiciaire belge, déjà agitée, s'est enrichie d'un nouvel épisode retentissant, mercredi 6 octobre. Deux magistrats sont soupçonnés d'avoir commis ou couvert des infractions afin d'étayer l'enquête qu'ils ont menée sur l'affaire de la banque Kredietbanque Luxembourg (KBL), un scandale d'évasion fiscale éclaté en 1996.

Cette procédure avait débouché sur la mise en examen pour association de malfaiteurs de 37 dirigeants de la Kredietbank (KB),

l'une des plus grandes banques belges, et de sa filiale grand-ducale.

Neuf mille épargnants belges qui avaient tenté d'échapper à l'impôt en plaçant leurs avoirs à la KBL, de même que 4 000 Néerlandais, avaient ainsi été contraints de régulariser leur situation après les découvertes du juge Jean-Claude Leys, qui instruisait l'affaire.

Ce magistrat, aujourd'hui promu avocat général à la cour d'appel de Mons, s'était forgé l'image d'un juge incorruptible. Or M. Leys est aujourd'hui l'un des deux magistrats mis en cause dans l'affaire de la Kredietbank. Les

investigations du juge d'instruction bruxellois Frédéric Lutgenz concluent ainsi - sans jamais nommer le juge Leys, conformément aux règles de la procédure - que des « indices d'infraction » à l'encontre de M. Leys et d'un autre membre du parquet devraient motiver une poursuite de l'instruction, avant une éventuelle mise en examen. Le dossier est entre les mains d'un substitut bruxellois.

C'est une plainte déposée en 2003 par l'avocate de Damien Wigny, le numéro un de la KBL, emprisonné pendant plusieurs semaines en 1997, qui a déclenché

cette procédure. Maître Michèle Hirsch avait estimé que des membres de la police judiciaire, travaillant sous les ordres du juge Leys, avaient commis diverses infractions dans le but de pouvoir utiliser des pièces volées.

L'affaire avait, en effet, commencé, en 1994 à Luxembourg, par le détournement de quelque 10 millions d'euros par quatre salariés de la KBL, qui envisageaient de créer un casino avec cette somme. Au passage, les quatre hommes avaient aussi soustrait des documents relatifs aux comptes des clients de la banque, pour pouvoir exercer un chantage sur les dirigeants de la KBL.

Ancien homme d'affaires, le juge Leys avait été saisi peu de temps après ses débuts dans la magistrature, en 1996, d'un dossier explosif - le premier sans doute révélé grâce aux documents dérobés : une ancienne maîtresse d'un magnat belge du tabac avait omis de déclarer à l'administration fiscale belge un héritage de 50 millions d'euros, placé à Luxembourg.

D'autres révélations allaient suivre. L'une d'elles, apparemment montée de toutes pièces par l'un des salariés fraudeurs, évoquait un compte luxembourgeois garni de 10 millions d'euros et prétendument détenu par Didier Reynders, l'actuel ministre des finances.

PLAINTÉ CONTRE DES POLICIERS

A l'époque en rivalité avec la gendarmerie, qui venait de sortir l'affaire Pineau-Valencienne, la police judiciaire de Bruxelles a-t-elle voulu en faire trop ? Certains inspecteurs auraient en tout cas entretenu des contacts avec les quatre salariés-voleurs alors qu'ils savaient que ces escrocs avaient obtenu des documents en violant le secret bancaire luxembourgeois. Or les policiers ne les ont jamais dénoncés aux autorités du Grand-Duché. Ils n'auraient pas non plus respecté les consignes à l'égard de l'un de leurs informateurs, figurant sur une « liste noire » et avec lequel tout contact était interdit.

C'est toutefois cet homme qui les aurait aidés à se procurer les fiches concernant les clients de la KBL. Il aurait tenu le rôle principal dans un scénario complexe, conclu par une perquisition apparemment arrangée et visant à permettre à la police de mettre la main « par hasard » sur des documents à charge contre la banque.

Aux Pays-Bas, où des poursuites tant fiscales que pénales ont été engagées sur la base des microfiches volées, une enquête a également été ouverte sur la manière dont les pièces litigieuses ont été obtenues.

Saisi de la plainte contre des policiers, le juge Lutgenz semble avoir conclu que son aîné était au courant des pratiques des policiers. Le dossier qu'il a amassé contiendrait, il est vrai, beaucoup d'autres éléments troublants sur la conduite de l'instruction.

Jean-Pierre Stroobants

Le Monde
la collection DVD Série 2
12 FILMS

5€ SEULEMENT

**Cette semaine, le DVD n° 3 :
« Les Grandes Gueules »**

**Samedi 9 octobre en Ile-de-France
et dimanche 10 octobre partout ailleurs**

* Le Monde + Le Monde Télévision + Le Monde Argent = 1,20 € + 4,80 € pour le DVD - 5 € = 5 €. Le DVD seul est disponible à la boutique du Monde